

**CONVENTION DE BENEVOLAT
ENTRE LE
LA STRUCTURE ACCUEILLANTE
ET
LE BENEVOLE**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La structure :
Domaine d'activité :
Domiciliée :
.....
Tel :
Mail :
Représentée par (nom et qualité) :

Ci-après dénommé "La Structure",

D'UNE PART,

ET

M, Mme, Mlle
Né(e) le
À
Demeurant :
.....
Tel :
Mail :

Ci-après désigné "Le Bénévole"

D'AUTRE PART.

PREAMBULE :

A la suite de l'adoption de la politique départementale en faveur de l'égalité des chances, les élus du Département du Val d'Oise ont favorisé le développement de l'engagement des jeunes et de leur autonomie en encourageant le bénévolat au sein des tissus associatif et institutionnel. En contrepartie d'un bénévolat de 20 heures, les jeunes peuvent bénéficier d'une aide financière de 500 € pour le passage du permis de conduire.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention entend définir la mise en place et l'exécution du bénévolat du jeune dans le cadre du « Permis Citoyen du Val d'Oise ». Elle en définit les règles morales d'exercice du bénévolat entre la structure accueillante et le bénévole.

Article 2 : Engagements de la Structure

La Structure s'engage à accueillir le jeune dans les meilleures conditions possibles et à l'inclure dans les activités de la Structure. Elle s'engage également à fournir un cadre bienveillant et avec le jeune, sur toute la durée du bénévolat.

Les actions qui seront amenées à être confiées au Bénévole sont les suivantes (à détailler) :

[illegible]

Dates de début et de fin du bénévolat (jj/m/aaaa) : du / / 2026 au / / 2026

Détail des jours et horaires de présence :

.....

.....

.....

Lieu(x) de la réalisation du bénévolat :

En cas de tout manquement à la réalisation du bénévolat, qu'importe le motif engagé, la Structure s'engage à informer le Département du Val d'Oise dans les meilleurs délais.

A la fin de la période de bénévolat du jeune, la Structure devra remplir et signer la partie la concernant.

Article 3 : Engagements du Bénévole

Le bénévolat ne pourra commencer sans l'acceptation du dossier par le service gestionnaire du Département, en charge du dispositif.

Le Bénévole devra effectuer au moins 20 heures d'engagement citoyen sur une durée de 4 mois maximum à compter de la notification, au sein de la structure conventionnée. En cas de changement ou

de non-réalisation du bénévolat, le jeune devra immédiatement en informer le service gestionnaire du Département.

Le Bénévole s'engage à respecter le règlement intérieur, l'éthique et le fonctionnement de la structure accueillante. Le Bénévole s'engage à mettre tout en œuvre dans la réalisation des actions au sein de la structure accueillante, telles qu'elles sont décrites à l'article 2 de cette convention.

A la fin de la période de bénévolat, le Bénévole devra retourner l'attestation de réalisation de bénévolat, en ayant préalablement rempli et signé la partie le concernant.

Article 4 : Protection sociale et assurance

Le Bénévole demeure, pendant toute la durée de son stage, rattaché au régime de protection sociale dont il dépend avant son entrée en stage.

Il bénéficie également de la législation relative aux accidents du travail.

Le Bénévole s'engage à disposer d'une assurance responsabilité civile et à en transmettre une attestation à la Structure accueillante.

De son côté, la Structure s'engage à couvrir les risques d'accidents causés ou subis par le stagiaire dans le cadre de ses missions, par une assurance appropriée.

Article 5 : Disposition générale

Les signataires reconnaissent avoir pris bonne connaissance de la convention et s'engagent à veiller à son respect et à sa réalisation.

La Structure ou le Bénévole peuvent mettre fin à leur collaboration à tout moment. Toutefois, ils s'efforcent, dans la mesure du possible, de respecter un délai de prévenance raisonnable. Dans ce cas, ils s'engagent à en informer sans délai le Département du Val d'Oise.

Le stage est effectué à titre gratuit et n'ouvre droit à aucune gratification extérieure à celle proposée dans le cadre de « Val d'Oise Permis Citoyen ».

Fait en deux exemplaires originaux,

Fait à _____ ,
Le/...../2026,

Le représentant légal de la Structure
Nom / Prénom / Signature / Cachet obligatoire
« Lu et approuvé »

Le Bénévole
Nom / Prénom / Signature obligatoire
« Lu et approuvé »